Date: 16/06/2024 **BUDGET REALISE DU PROJET** Intitule de l'action : Festival de la boulette DEPENSES (*) **RECETTES Autofinancement** 231+195 = Participation des Frais de déplacement (2)(4) 426 personnes Hébergement artiste 516 (3) Autres financements (à préciser) Mise à disposition des salariées (préparation du stand de 100 librairie) 140 Impression communication Le Non-Lieu 182 Bénévolat 105 Bénévolat 105 Aide demandée au PIC 1000 1287 **S**OUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES Financement d'un autre projet (5) 1287 1287 **TOTAL** TOTAL

(*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez
- (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
 - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
 - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
 - être couverts par une assurance
 - contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)
- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.